

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 15 septembre 2023.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAU<sup>TE</sup>, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAU<sup>TE</sup>, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RE<sup>VE</sup>T Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

**Pouvoirs de :**

- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAU<sup>TE</sup> à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAU<sup>TE</sup>,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville
- M. LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 105/2023

**OBJET :** AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULE PAR LA COMMUNE DE MANNEVILLE-LA-GOUPIL

**OBJET : AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULE PAR LA COMMUNE DE MANNEVILLE-LA-GOUPIL**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** la délibération n°048/2023 du 27/04/2023 portant sur la mise en place d'un fonds de concours ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire et la délibération n°B008/2023 du 05/09/2023 autorisant le bureau à soumettre le versement d'un fonds de concours à la Commune de Manneville-la-Goupil au Conseil Communautaire ;

**Considérant** la demande de la Mairie de Manneville-la-Goupil adressée par courrier en date du 02/08/2023 ;  
**Considérant** que Le SIVOS des 4 Clochers est un établissement public de coopération intercommunale, composé des communes adhérentes Bornambusc, Houquetot, Virville et Manneville-la-Goupil et qu'il contribue au fonctionnement du Groupe Scolaire Eric Tabarly situé à Manneville-la-Goupil, en gérant notamment l'entretien des locaux et les services périscolaires tels que le restaurant scolaire, le transport scolaire et l'accueil périscolaire ;

**Considérant** que la commune de Manneville-la-Goupil assure une contribution significative au SIVOS des 4 Clochers, représentant plus de 50% de l'ensemble des participations sollicitées aux communes du regroupement scolaire pour l'exercice 2022 ;

**Considérant** que depuis 2021, le SIVOS des 4 Clochers met à disposition de la Communauté de Communes Campagne de Caux ses locaux scolaires pour la mise en place d'un accueil de loisirs extrascolaire ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans (15 enfants de 3 à 5 ans et 22 de 6 à 12 ans) pendant les vacances d'été, d'automne, d'hiver et de printemps ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Campagne de Caux a demandé une augmentation du nombre d'enfants accueillis, pour porter à 34, l'effectif des 6-12 ans et à 20, l'effectif des 3-5ans. Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours pour ouvrir l'accueil de loisirs intercommunal pendant les vacances de Noël et les mercredis ;

**Considérant** que le financement de l'accueil de loisirs intercommunal de Manneville-la-Goupil contribue directement à l'infrastructure d'un équipement de loisirs à vocation communautaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

Par 40 voix pour et 2 abstentions Madame SCHUFT Emmanuelle et Monsieur GOUPIL Gervais

- **D'AUTORISER** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Manneville-la-Goupil, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 54 989 €.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE